



Le 14 décembre 2017, le personnel du ministère du travail se mobilise en défense des libertés syndicales et du droit d'expression

Le jeudi 14 décembre 2017, l'intersyndicale du ministère du travail CGT-TEFP, SUD-TAS, SNUTEFE-FSU et CNT-TEFP appelle le personnel à la grève et à un rassemblement interprofessionnel à partir de 14h00 devant la DRH des ministères sociaux (14, avenue Duquesne 75007 Paris), au moment où est convoqué en conseil de discipline une inspectrice du travail et militante SUD, suspendue depuis le 15 novembre 2017.

Il lui est reproché la « faute grave » d'avoir, lors d'une manifestation syndicale pour la venue de Mme PENICAUD au Bois de Boulogne le 12 octobre 2017, osé s'exprimer devant la caméra d'un journaliste et d'avoir donné son opinion de syndicaliste sur la politique du ministère vis-à-vis de ses agents publics (<https://www.humanite.fr/videos/paris-ouverture-de-la-chasse-aux-drh-dans-le-xvie-643653>).

Par ces poursuites, le ministère du travail manifeste son intention d'empêcher toute liberté d'expression à ses agents, et ce, même dans un cadre syndical, bafouant ainsi les libertés constitutionnelles les plus élémentaires. Nos organisations syndicales dénoncent avec force cette volonté de faire taire toute contestation, et de faire un état d'exception quant à la liberté d'expression des syndicalistes au sein du ministère du travail.

A l'heure où les services et le droit du travail subissent des réformes successives qui font qu'ils ont de plus en plus de mal à fonctionner il faut remarquer que cette suspension de notre collègue n'est pas un cas isolé. En effet, en Auvergne Rhône-Alpes un autre militant du syndicat SUD s'est vu rappelé à l'ordre pour sa participation en tant que militant syndical dans une réunion publique traitant des ordonnances Macron, et deux militants CGT 75 ont reçu le mois dernier un blâme pour leur participation à une action de soutien aux travailleurs sans-papiers.

Une pétition de soutien a déjà recueilli plus de 5000 signatures.

Nos syndicats exigent le retrait de toutes sanctions et l'arrêt de toutes les procédures et rappels à l'ordre engagés à la suite de l'exercice de la liberté d'expression et de la liberté syndicale, et le rétablissement de notre collègue dans ses droits.

Contacts presse :

Pour SUD-TAS

Astrid TOUSSAINT : 06 20 28 78 67

Kévin GOUTELLE : 06 89 98 79 01

Pour le SNTTEFP-CGT

Julien BOELDIEU : 06 85 14 26 19

Martine CORNELOUP : 06 32 96 77 60

Pour le SNUTEFE-FSU

Lydia SAOULI : 06 09 96 35 73

Pour la CNT-TEFP

Gilles GOURC : 06 87 33 14 32

Laurent BOSAL : 06 67 83 76 13